

**SYNDICAT MIXTE
DES ZONES D'AMÉNAGEMENTS TOURISTIQUES
CONCERTÉS DE MOLIETS ET MAA**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL
relative à l'approbation d'un avenant au lot n° 1 « MENUISERIE BOIS -
AGENCEMENT » du marché de travaux de réaménagement du bar du
restaurant du golf de Moliets**

Le Président du Syndicat Mixte des zones d'aménagements touristiques concertés de Moliets-et-Maâ,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 20 septembre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue le 25 juin 2013 entre le Syndicat Mixte et la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation de travaux de rénovation concernant le patrimoine immobilier de la station touristique de Moliets et ses avenants,

VU le bon de commande n° 9 relatif aux travaux de réfection de la façade Est et à la mise en conformité et sécurité de différentes installations du golf de Moliets et son avenant,

VU la décision d'accord du Président du Syndicat Mixte en date du 4 avril 2023 relative à l'attribution de cinq lots du marché de travaux de réaménagement du bar du restaurant du Golf de Moliets-et-Maâ, dont le lot n° 1 « MENUISERIE BOIS - AGENCEMENT » à la SARL LES TONTONS BOISEURS pour un montant de 25 414,00 € HT,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires correspondant au remplacement de l'oculus du bar du restaurant du golf de Moliets-et-Maâ,

VU la proposition de la SATEL en date du 27 avril 2023,

DECIDE :

- d'approuver la proposition présentée par la SATEL en vue de la conclusion d'un avenant au marché de travaux, attribué à la SARL LES TONTONS BOISEURS, dont le siège est situé 1110 B route de Cluquelardit à HERM (40990), selon les caractéristiques suivantes :
 - Avenant au marché de travaux :
 - **Objet des prestations supplémentaires :** dépose de l'oculus existant du bar du restaurant du golf de Moliets-et-Maâ ainsi que la fabrication et la pose d'un nouveau oculus en MDF prêt à être peint
 - **Montant de la plus-value financière :** 960,00 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer pour le marché susvisé l'avenant et à le notifier au titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le 4 MAI 2023

Le Président du Syndicat Mixte,

X F. L.

Xavier FORTINON